

**Sujet :** [INTERNET] Réponse à l'enquête publique/digues Nevers, Saint-Eloi

**De :** Nathalie Charvy

**Date :** 09/04/2024 20:30

**Pour :** enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr

A l'attention de Madame Bernadette Coste, commissaire enquêtrice.

Madame,

Nous vous faisons parvenir la contribution des Écologistes Nièvre à l'enquête publique ci-dessus mentionnée.

Veuillez recevoir nos sincères salutations.

--

Nathalie Charvy

— Pièces jointes : 

---

ENQUETE PUBLIQUE Loi sur l.docx

25,8 Ko





## ENQUETE PUBLIQUE Loi sur l'eau - NEVERS AGGLOMÉRATION

*Sur la base des scénarios d'évolution du climat du GIEC, les inondations constitueront le principal risque naturel en France entre 2020 et 2050.*

*C'est dans ce contexte que les Ecologistes nivernais souhaitent apporter leur contribution à l'enquête publique.*

En préambule :

deux solutions sont évoquées pour éviter une rupture violente des levées en cas de crues :

- Solution N°1 : Le confortement généralisé des ouvrages
- Solution N°2 : La création de surverses

NOTA : La première solution est évacuée en moins de 2 lignes alors que la seconde est détaillée en un document de plus de 200 pages.

Ainsi, aucune analyse comparative n'est proposée, l'étude présentée n'est donc pas complète et ne peut être la base d'une consultation citoyenne objective.

La levée actuelle est à la hauteur de 179 m pour éviter une surverse Q 500 (178, 62 m) sauf peut-être sur quelques points bas...

Soit une différence de niveau qui n'est que de 38 cm, probablement très insuffisante pour une crue majeure de la Loire où il n'est pas crédible de se rassurer avec les chiffres d'une surverse Q 500.

Un premier rappel historique : en 1907 les digues ont tenu mais plusieurs quartiers : Bords de Loire, Jonction, Bagatelle... sont inondés par la remontée de nappes derrière les levées.

L'absence de crues pendant le reste du XXème siècle laisse à penser qu'il n'y a plus lieu de se méfier du fleuve. L'occupation des rez-de-chaussée initialement construits en élévation et l'aménagement de lotissements dans le lit majeur du fleuve sont autant d'exemples qui illustrent l'oubli du risque.

### **La Loire est un fleuve capricieux.**

Comme le montrent les données enregistrées, des hauteurs d'eau annuelles maximales mesurées durant le 20ème siècle, la Loire déborde régulièrement de son lit mineur, 2003 et 2008 ont été des piqures de rappel.

Les levées protègent bel et bien les quartiers -sauf en cas de rupture d'ouvrage ou de remontées de nappes (2003).

**Aussi, il y a urgence, les autorités doivent d'ores et déjà étudier le confortement généralisé des levées et la régulation des crues par le biais des retenues d'eau. On ne saurait dès aujourd'hui, avant même une étude sérieuse et comparative des deux scénarios, installer des surverses et araser des levées protectrices à proximité**

### **d'habitations et de terres maraîchères.**

Pour autant, l'histoire nous apprend que la levée génère le risque de brèche, provoquant une élévation des eaux, une accélération de la vitesse, et conduisant au risque de surverse au-dessus de la levée ou d'érosion et dégradation en pied d'ouvrage. Aussi, les déversoirs envisagés dans la solution 2 pourraient être une remédiation à une brèche dévastatrice. Mais en cas de forte crue ces déversoirs laisseront passer un volume d'eau susceptible d'envahir la zone urbaine.

**Cette solution comporte donc des risques accrus pour les biens et les personnes.**

- **Ce projet ne comporte pas d'étude d'impact sur les biens et personnes et ne propose aucune recommandation d'application.**
- **Un plan de préventions à plusieurs niveaux doit être établi en amont et rendu public :**
  - un niveau 1 d'un plan de secours (personnes âgées et, ou isolées), ravitaillement en eau potable,
  - un niveau 2 qui anticipe l'impact des défaillances des réseaux d'électricité, gaz et télécom,
  - un niveau 3 qui prévoit et organise l'évacuation générale si une inondation majeure devient prévisible.

D'autres solutions sont possibles :

1. Face à l'imperméabilisation des sols, par l'étalement urbain ou par l'agriculture intensive, la méthode dite de l'hydrologie régénérative (*régénération des cycles de l'eau par l'aménagement du territoire* <https://hydrologie-regenerative.fr/>) vise à « faire en sorte que la pluie s'infilte là où elle tombe et soit valorisée sur site ».

Le boisement (arbres, arbustes, haies) des zones inondables, qu'elles soient rurales ou urbaines contribue à ralentir l'eau, pour qu'elle s'infilte plus.

Plus spécifiquement, l'*Hydrologie Régénérative* se veut rassembler toutes les approches visant à restaurer massivement le cycle de l'eau par l'aménagement de territoires et agroécosystèmes qui cherche à :

– **Ralentir, Répartir, Infiltrer et Stocker** toutes les eaux de pluie et de ruissellement, et

– **Densifier sa végétation multifonctionnelle**, cultivée ou non, pour améliorer leur résilience face à nombre de problématiques liées à l'eau (sécheresses, érosion, canicules, désertification, inondations, fertilité, biodiversité, évolutions climatiques, ...)

2. En zone urbaine (inondable) des surfaces perméables obtenues avec des pavés drainants ou des dalles drainantes offrent des performances très intéressantes pour favoriser l'infiltration. Solutions peu encombrantes en matière d'espace, elles peuvent être mises en œuvre sur les chaussées, les trottoirs, les parkings et nécessitent aussi peu de travaux d'entretien et de maintenance

Ces stratégies de gestion des eaux de pluie se concentrent sur l'absorption naturelle par le sol et la végétation environnante, considérée comme le moyen le plus efficace et respectueux de l'environnement pour gérer les excès d'eau de pluie. Les noues (fossés

peu profonds), les jardins pluviaux, les toitures végétalisées et les revêtements de chaussée perméables figurent parmi les réalisations concrètes de cette approche.

Source : <https://www.wedemain.fr/ralentir/des-villes-plus-permeables-la-solution-contre-les-inondations/>  
( hors partie biochar )  
<https://www.ecovegetal.com/paves-drainants-pour-un-parking-permeable-le-guide/>

### **Conclusion :**

Ces crues pourraient être plus soudaines et plus fréquentes avec le changement climatique qui génère de plus en plus de phénomènes extrêmes (canicules, pluies intenses, épisodes type Cévenol).

Nous pensons qu'il faut d'abord privilégier et étudier le confortement généralisé des levées. Mais, nous devons lucidement faire le constat qu'une levée ne protège pas contre tout type de crue. Nous pensons aussi qu'il est indispensable de mettre en place dès maintenant des actions de prévention :

- Pour ralentir et réduire l'inondation dans ces zones inondables urbanisées et bitumées juste derrière les levées, il faut «débitumer et renaturer» tous les secteurs concernés,
- ces zones inondables doivent redevenir vertes et il faut rechercher l'artificialisation minimum des sols en dehors des routes,
- pelouses, haies et arbres doivent transformer ces quartiers en îlots verts dans Nevers,
- C'est cela qui est pertinent pour pallier les fortes chaleurs estivales que nous connaissons. Cela contribuera à la fois à la protection et au bien être de la population.
- Enfin, il convient d'établir une campagne de communication et sensibilisation de la population neversoise sur ces risques d'inondation.

**Enfin, nous appelons à reporter l'enquête publique après le travail d'une étude comparative et objective entre les deux scénarios avec des données techniques, financières, sociétales et environnementales.**

